

jour); analogue à ce dernier, l'hédonal (2 à 3 grammes).

[En 1901, j'ai fait, avec M. Philippet, une série de recherches expérimentales et cliniques sur ce nouveau narcotique.

De diverses expériences et observations cliniques nous avons été amenés à formuler les conclusions suivantes, présentées au Congrès des aliénistes et neurologistes, à Limoges :

1° *En ce qui concerne son action physiologique :*

a. L'hédonal détermine, aussitôt après l'absorption, une hyperthermie de deux à cinq dixièmes de degré; puis, après une période stationnaire, il produit, au contraire, une hypothermie de deux à trois dixièmes de degré, toujours par rapport à la température primitive. Nous croyons que ce fait n'a pas été signalé jusqu'à présent. Il mérite d'autant plus d'attirer l'attention que l'hydrate de chloral, auquel on le compare, abaisse toujours la température, soit immédiatement après l'absorption, soit au réveil.

b. L'hédonal a, relativement au chloral, très peu d'action sur la respiration et la pression sanguine; pour ralentir la première et diminuer la seconde, il faut employer des doses environ dix fois plus fortes du nouvel hypnotique que si l'on se servait du chloral.

c. La toxicité mortelle de l'hédonal semble être de 1 gramme par kilogramme d'animal; mais il faut tenir grand compte du mode d'introduction du médicament dans l'organisme; c'est ainsi que nous avons pu, sans déterminer la mort, faire, à un chien de 9 kilogrammes, une injection intramusculaire de 2<sup>gr</sup>,66 par kilogramme, soit 24 grammes d'hédonal en solution huileuse.

d. L'hédonal augmente le taux de l'urée.

2° *En ce qui concerne son action hypnotique :*

a. L'hédonal, quand il endort, le fait assez rapidement, en moyenne une heure et demie ou deux heures après l'absorption, sans phase préalable d'agitation. Le sommeil produit est calme; il n'est pas de très longue durée, au maximum quatre heures, du moins à la dose de 1 ou 2 grammes; le réveil ne s'accompagne d'aucun malaise.

b. L'action de l'hédonal est plus sûre contre l'insomnie des affections dans lesquelles n'entrent pas d'éléments mentaux; ainsi, un rhumatisant aigu, un tuberculeux, un choréique, un tabétique ont profité de l'action hypnotique

de ce médicament, tandis que, de tous les aliénés soumis à son action (délirant chronique, hypocondriaque, mélancolique, circulaire), un seul (persécuté hystérique) a eu, grâce à l'hédonal, quelques nuits de sommeil.

En somme, nous avons dans l'hédonal un hypnotique inoffensif.

A dose égale, il paraît moins actif que le chloral et le sulfonal.

Mais, à cause même de sa très faible toxicité, la comparaison ne devrait pas se faire à dose égale, et des expériences ultérieures plus hardies donneraient, sans doute, des résultats plus probants.]

Vient ensuite la série des narcotiques moins usités: l'ural (dose : 2-3 grammes par jour), le somnal (4-6 grammes par jour), le méthylal (1-3 grammes par jour), le chlorhydrate de pelloline (0<sup>gr</sup>,05-0<sup>gr</sup>,08 par jour) administré aussi en injections sous-cutanées; l'hypnal (0<sup>gr</sup>,50-1 gramme par jour) en solution; le létronal (1-2 grammes), analogue au sulfonal; le tannate de cannabine (0<sup>gr</sup>,25-1 gramme par jour) donné en poudre ou en pilules; le cannabion administré en pilules (0<sup>gr</sup>,10-0<sup>gr</sup>,20 par jour); le lactophène (1-3 grammes par jour). Comme narcotique à l'usage des alcooliques, on a recommandé le chlorhydrate d'apomorphine (0<sup>gr</sup>,02-0<sup>gr</sup>,06 par jour). Parmi les médicaments sédatifs, nous possédons, outre quelques-uns déjà cités avec les substances narcotiques, encore les suivants :

1° Les bromures, utiles aux neurasthéniques, aux maniaques légèrement agités et surtout aux épileptiques (Voy. chap. xv). On peut donner les bromures à des doses variant entre 1 et 6 grammes par jour, soit sous forme de bromure de sodium, soit sous celle d'un mélange des trois bromures : de sodium, de potassium, d'ammonium, soit encore sous forme de bromures effervescents.

L'usage prolongé des bromures détermine une intoxication, du bromisme, qui se caractérise par les accidents suivants : hébétude, affaiblissement de la mémoire, acné, troubles digestifs, troubles moteurs, amaigrissement. On peut remplacer les bromures purs par des préparations avec lesquelles le bromisme serait moins à redouter; ce sont la bromaline et, surtout, la bromipine, mélange de bromure avec de l'huile de sésame.

2° L'opium, indiqué dans le traitement des états de dépression et d'angoisse, en particulier de la mélancolie

sénile. Pour être efficace, on doit l'appliquer d'une façon méthodique et systématique (Voy. chap. xx). Dans le traitement de l'épilepsie, on peut combiner les bromures avec l'opium (Voy. chap. xv). L'opium est dangereux chez les enfants et chez des sujets atteints d'affections cardiaques. La dose quotidienne (15 à 30 gouttes de teinture d'opium) doit augmenter et diminuer successivement.

Pendant la cure d'opium, il faut veiller à la régularité de l'appétit et des selles. [En France, l'opium a été employé avec succès dans la thérapeutique des affections mentales par Moreau (de Tours), Michéa, Baillarger, Marcé, Legrand du Saulle, Morel et tous les aliénistes modernes.]

Le *chlorhydrate de morphine* (dose : 0<sup>gr</sup>,03-0<sup>gr</sup>,10 par jour), qui est contre-indiqué chez les sujets anémiques, a été recommandé dans le traitement des états d'anxiété ; il est pourtant préférable d'éviter l'usage de ce médicament, à cause du danger du morphinisme et de la morphinomanie. [C'est Auguste Voisin qui a vulgarisé en France le traitement des troubles mentaux par le chlorhydrate de morphine (1874). Après avoir essayé d'abord ce médicament dans la mélancolie, il l'employa bientôt dans les diverses psychoses accompagnées d'idées délirantes, d'agitation et d'hallucinations. Cette méthode thérapeutique lui a permis d'obtenir un certain nombre de guérisons. On trouvera tous les détails sur les indications et les contre-indications de cette méthode dans son travail publié en 1874 dans le *Bulletin général de thérapeutique*.]

Moins dangereux sont la *codéine* et le *phosphate de codéine* (dose : 0<sup>gr</sup>,10-0<sup>gr</sup>,30). On a aussi recommandé la *dionine* et l'*héroïne*.

3° Dans les états d'agitation particulièrement intense, il peut être nécessaire de recourir à une narcose prudente par le *chloroforme*, l'*éther* ou le *bromure d'éthyle*. [Dans une série de recherches que j'ai poursuivies, en collaboration avec MM. Malherbe et Laval, en 1902, sur l'anesthésie générale au *chlorure d'éthyle*, nous avons démontré que cette substance permet d'obtenir une narcose rapide sans exercer une action irritative sur aucun système de l'organisme.]

4° Parmi les sédatifs d'invention moderne, il faut citer : la *piscidia erythrina*, soit en poudre (dose : 0<sup>gr</sup>,50 à 1 gramme), soit en solution (dose : 0<sup>gr</sup>,50-1 gramme d'ex-

trait). Ce médicament, destiné à remplacer l'opium, est d'une action peu sûre.

Bodoni a recommandé le *bleu de méthylène* contre l'agitation maniaque (dose : 0<sup>gr</sup>,10-0<sup>gr</sup>,50 par jour).

On a proposé aussi comme calmants dans les formes d'excitation légère : l'*antipyrine*, la *salypirine*, la *phénacétine*, l'*antifibrine*, le *citrophène*, l'*aspirine*, l'*analgène*, l'*exalgène*, la *quinine*.

Les médicaments toniques sont parfois indiqués, tels que les préparations de *quinquina*, de *fer* et d'*arsenic*.

On est souvent obligé de régulariser les *fonctions du cœur et des vaisseaux*.

Dans l'hyperémie cérébrale, outre les stimulants froids appliqués sur la tête, les bains tièdes et les frictions, on emploie les excitants agissant sur la peau, comme les sinapismes ; on pratique aussi la *dérivation* par la voie *intestinale* à l'aide de purgatifs appropriés. Le *nitrite d'amyle*, qui dilate les vaisseaux, est d'un effet peu sûr et d'un maniement dangereux. On peut encore recourir à des médicaments qui rétrécissent les vaisseaux, comme la *belladone*, l'*atropine*, la *quinine*, la *caféine*, le *seigle ergoté*, l'*ergotine*. Dans la faiblesse du cœur, on utilisera avec précaution la *digitale* et le *strophantus*, le *camphre*, le *bromure de camphre*, l'*éther*, l'*alcool* et surtout le *café*, très important dans les états d'agitation compliqués d'affaiblissement de l'activité cardiaque.

Comme moyens destinés à calmer l'excitation sexuelle, on emploie, outre l'éloignement de toutes les causes d'ordre extérieur, des *bains de siège* froids ; on conseille d'éviter une nourriture excitante ; on administre surtout des *bromures*, en particulier le *bromure de camphre*, la *lupuline*, la *teinture de véatrine*, l'*acide salicylique*.

L'*iodure de potassium* est recommandé contre la syphilis cérébrale, ainsi que contre l'artériosclérose du système nerveux. Dans la paralysie générale, ce médicament n'a aucune valeur ; quant au *mercure*, il serait, en pareil cas, plutôt nuisible. [Le *traitement mercuriel* intense, bien conduit, appliqué au moment opportun, peut rendre, à notre avis, de très grands services, à la période préparalytique de la méningo-encéphalite diffuse, d'origine syphilitique ou non. Il est donc indispensable de le tenter chaque fois qu'il est rationnel de le faire.]

Dans le traitement du myxœdème, on emploie la *thyroï-*

dine, ainsi que les autres préparations de la glande thyroïde. Cette opothérapie devrait être expérimentée aussi chez les déments juvéniles. Notons seulement qu'elle exige une grande prudence, en raison de son action sur le cœur.

Il faut mentionner aussi la méthode de traitement essayée jusqu'ici sans succès et qui consiste à provoquer chez les sujets excités une fièvre artificielle, soit en leur transmettant l'érysipèle, soit en provoquant un abcès par l'injection de toxines ou, plus simplement, de térébenthine.

#### Traitement moral.

Dans la thérapeutique morale ancienne (Reil) [Leuret, en France], on espérait obtenir des résultats favorables en provoquant chez les aliénés des émotions, en les effrayant, ou bien en leur faisant entendre de la musique appropriée à leur état mental.

Aujourd'hui, l'asile d'aliénés doit avoir pour objectif d'aller au-devant de tous les besoins physiques et moraux des malades. Avant tout, l'influence morale résulte des rapports qui s'établissent entre ces derniers et le médecin appelé à les traiter. C'est pourquoi Griesinger exige du psychiatre des qualités nombreuses et rares, en particulier de la bienveillance, de la patience, de l'absence de préjugés, de la souplesse du caractère et de l'intelligence, et, surtout, une *vocation* à s'occuper des aliénés. Le médecin doit aborder le malade avec sympathie, franchise et fermeté. Tout subterfuge, comme souvent on en emploie avant le transport du malade à l'asile, doit être évité. La menace, la discipline sévère doivent être laissées de côté. On obtient beaucoup plus par la persuasion, la patience et la persévérance. Quelquefois, des nouvelles, reçues de la maison, ou des visites, produisent sur les mélancoliques un effet défavorable. Les paranoïques et les obsédés deviennent parfois excités, quand on les entretient de leurs idées délirantes. Les hypocondriaques et les neurasthéniques éprouvent, dans les mêmes conditions, le besoin de s'épancher. Chez les maniaques, toute impression nouvelle produit de l'excitation.

Lorsque, après le traitement par l'alitement, le malade est calmé et fortifié, il faut profiter de ces bonnes dispo-

sitions pour commencer à l'occuper [à quelque travail manuel].

Au début de l'histoire de l'hypnotisme, on espérait de lui de grands résultats thérapeutiques. Or, les aliénés accessibles à la suggestion hypnotique sont en très petit nombre, de sorte que l'effet curatif de l'hypnotisme est des plus rares. Cette méthode de traitement semblerait plutôt indiquée dans les états mentaux qui sont sur la frontière de la folie : les obsessions, les perversions du sens génital, la neurasthénie. Les hystériques sont à la vérité faciles à hypnotiser, mais leur affection mentale n'en guérit pas mieux pour cela. Souvent, grâce à la suggestion hypnotique, un symptôme est éliminé, mais il en survient un autre plus incommode encore à la place du premier. On peut cependant utiliser l'hypnotisme contre certains symptômes hystériques, comme l'aphasie ou l'abasie. Dans le traitement des alcooliques et des morphinistes chroniques, on aurait obtenu plusieurs résultats satisfaisants.

Le moyen qui paraît être le plus pratique pour obtenir l'hypnose est celui qui a été indiqué par Bernheim. On fait asseoir le patient sur un fauteuil, dans une chambre à demi obscure ; on le fixe dans les yeux pendant quelques secondes ou quelques minutes et on lui affirme qu'il commence maintenant à dormir, que ses paupières vont se fermer, que ses membres sont alourdis. L'hypnotiseur tient fixé son doigt au-dessus des paupières du sujet, qu'il laisse tomber lentement, de manière que les yeux du malade le suivent jusqu'à ce qu'ils se ferment entièrement. On peut appuyer le bras du sujet contre le mur et on lui affirme que le bras est raide. Aussitôt que le sujet devient suggestible, on en profite pour faire disparaître successivement les différents symptômes morbides. On touche, par exemple, la région douloureuse, on déclare que les douleurs disparaissent et l'on demande au malade hypnotisé de confirmer cette disparition. Ensuite, on lui donne une suggestion post-hypnotique portant, par exemple, sur ses habitudes alcooliques : « Vous serez dégoûté de l'absinthe et vous ne prendrez plus aucune liqueur contenant de l'eau-de-vie. » Finalement, on réveille le sujet en l'appelant par son nom. Liébault combinait avec la méthode verbale une fixation beaucoup plus prolongée, ce que Foré l' considère comme inutile.

Pour que la suggestion puisse s'accomplir, il faut que

le sujet concentre toute son attention sur les paroles du médecin et qu'il les comprenne, car il n'y a que ce qui est devenu pour lui une image mentale personnelle qui puisse exercer une influence réelle sur sa volonté. Le médecin, de son côté, doit procéder avec habileté et souplesse ; son attitude doit être sûre d'elle-même et sa foi en l'efficacité de la suggestion doit être aussi affirmative que possible. Souvent on peut déjà atteindre un résultat par une simple affirmation à l'état de veille, sans recourir à la suggestion hypnotique.

Le *travail* est une ressource thérapeutique indispensable, surtout dans les psychoses de longue durée. Après que l'aliéné a donné le résultat attendu, les malades se lèvent d'abord quelques heures, puis pour toute la journée, et on les habitue peu à peu à s'occuper. Les femmes peuvent tricoter, et les hommes copier, aider à l'entretien de la propreté du service. On veillera à ce que ni les uns ni les autres n'aient à leur disposition des ciseaux, des couteaux ou d'autres instruments plus ou moins dangereux. Plus tard, on essaie d'employer les femmes aux travaux de cuisine, de blanchissage ou de jardinage et les hommes aux travaux se rattachant à leur métier, ou à l'agriculture, à la vannerie... Les malades cultivés peuvent s'adonner au dessin, au modelage, à la photographie, au découpage, à la lecture, à la musique. Il n'est pas mauvais de les habituer, peu à peu, à des travaux des champs.

La *mise en liberté* doit n'être d'abord que provisoire, et cela, même pour des sujets en apparence guéris. Les aliénés chroniques, sujets à des accès d'excitation, doivent être maintenus d'une façon permanente dans la colonie agricole d'où, en cas de rechute, ils peuvent être facilement transférés à l'asile central. Pour les malades guéris, mais frappés d'un affaiblissement plus ou moins accusé des facultés intellectuelles, il est souvent avantageux d'utiliser le « placement familial » avant leur envoi définitif dans leurs familles.

Depuis de longues années, on traite à Gheel (Belgique) des aliénés placés dans des familles locales, sous le contrôle médical d'un asile central. En Écosse, on retrouve cette méthode familiale dans l'assistance des aliénés, mais sans qu'il existe des liens entre les familles nourricières et sans connexion de celles-ci avec l'asile. En Allemagne, Wahrendorff, à Ilten, près de Hanovre, a fait avec succès un

essai d'assistance familiale, qui a été répété récemment en collaboration avec plusieurs asiles d'aliénés. La difficulté de ce mode d'assistance est de trouver des familles bien préparées à cet effet. Il semble que les familles les mieux indiquées seraient celles d'anciens ou d'anciennes gardes-malades qu'on devrait encourager à s'établir dans ce but. En 1900, il ne se trouvait en Allemagne que 671 aliénés confiés à des familles, chiffre trop faible eu égard à celui des malades traités dans les asiles (Möli).

[L'essai du *traitement familial* des aliénés est fait depuis quelques années avec grand succès en France, notamment à Dun-sur-Auron et à Ainay-le-Château. Dans ces deux colonies, les malades ne sont pas admis directement. Ils n'y sont envoyés qu'après avoir suivi un traitement plus ou moins prolongé dans les asiles de la Seine. Il faut remarquer que ces deux colonies ont été fondées primitivement dans le but d'y envoyer surtout des déments. Cependant, certains persécutés inoffensifs, des mélancoliques, des convalescents d'autres affections mentales profitent du séjour dans ces colonies qui, selon l'expression de Lwoff, offre les avantages d'une « vie libre avec surveillance médicale active et continue ».]

Les malades, rendus à la liberté complète, ont toujours besoin de conseils et d'une certaine surveillance. Il existe des sociétés de patronage des aliénés guéris et sortis des asiles. Ces sociétés se donnent surtout pour mission de procurer une occupation à leurs protégés qui ont perdu leur place ; la chose n'est pas toujours facile, étant donné les préjugés du public.

[Vers 1848, Falret père, Baillarger, Mitivié et l'abbé Christophe, aumônier de la Salpêtrière, ont fondé, sous le nom de l'« Œuvre de la Salpêtrière et de Bicêtre », une société de patronage pour les aliénés guéris. Cette œuvre possède un asile dit « Ouvroir Sainte-Marie », situé à Grenelle, 52, rue du Théâtre ; son patronage s'étend, aujourd'hui, à tous les aliénés indigents sortis guéris ou convalescents des asiles de la Seine. L'œuvre offre à ces malheureux un refuge temporaire ; elle les réunit les dimanches à l'asile ; elle leur apporte aussi des secours à domicile. Des sociétés analogues existent en province. Leur utilité est incontestable et tout asile d'aliénés devrait être solidement affilié à une œuvre de patronage de ce genre.]